

Aux membres de la Fédération des magistrats,
enseignants et fonctionnaires de l'Etat du Valais

Chers membres,

La Fédération des magistrats, enseignants et fonctionnaires de l'Etat du Valais, a renouvelé récemment le partenariat commercial avec la CSS Assurance pour continuer de vous faire bénéficier, dès le 1^{er} janvier 2008, de conditions préférentielles. Celles-ci ont été négociées, pour vous, sur un ensemble de produits et de prestations qui se déclinent sur deux axes :

- la couverture en cas d'incapacité de gain
- les assurances complémentaires pour frais de guérison et/ou d'hospitalisation

Offre de la CSS Assurance pour les membres FMEF

Couverture en cas d'incapacité de gain

L'assurance perte de gain donne la possibilité à tous les nouveaux collaborateurs de combler les différentes lacunes de couverture en cas d'incapacité de travail due à une maladie. Sont offertes plusieurs variantes de couverture d'assurance adaptées à chaque situation en fonction de vos années de service.

Pour le 1^{er} janvier 2008, votre Fédération a défendu pour l'assurance perte de gain un tarif collectif et non plus individuel, ce qui a pour heureuse conséquence une diminution de la prime d'environ 50%. Afin de bénéficier de ces tarifs particulièrement avantageux, l'encaissement des primes correspondantes devra s'effectuer dorénavant par la FMEF. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le dépliant de la CSS que vous trouvez en annexe à la présente.

Il va de soi que votre secrétariat fédératif est à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires (tél. 027 323 40 43 – adresse e-mail : fmef@netplus.ch).

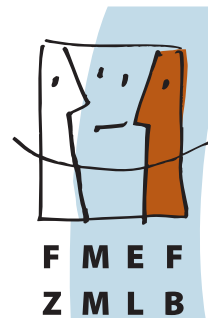
Les « complémentaires » pour hospitalisation

Concernant les « complémentaires », des rabais spéciaux sont accordés aux membres de la FMEF. Pour les assurances d'hospitalisation, nous avons obtenu 5% de rabais supplémentaires, soit :

- semi-privé : anciennement 15% – **20% au 1^{er} janvier 2008**
- privé : anciennement 10% – **15% au 1^{er} janvier 2008**

Cette offre est destinée à titre personnel à toute personne au bénéfice d'un contrat de droit public ou privé avec l'Etat du Valais, affiliée à l'une des associations de la Fédération des magistrats, enseignants et fonctionnaires de l'Etat du Valais. Les avantages sont donc accordés pour autant que le preneur soit un collaborateur, membre de la FMEF. Cette offre s'applique également aux retraités FMEF toujours cotisants.

Pour tout complément d'informations et conseils relatifs à ces avantages, nous vous invitons à remplir le questionnaire figurant dans le dépliant annexé et le transmettre à l'adresse indiquée. Le collaborateur responsable de la CSS pour votre région prendra contact avec vous rapidement.



Infos dernières de la FMEF

Revendications 2008

Nous vous informons encore que l'assemblée des délégué-e-s de la FMEF a eu lieu le 22 septembre comme chaque année à Sion, en présence de M. Jean-René Fournier, Conseiller d'Etat. Le programme et tous les détails de cette rencontre annuelle peuvent être consultés en zone membre, de même que les revendications de votre fédération pour l'année prochaine. Il s'agit des axes prioritaires retenus à l'unanimité, en termes préalables, en séance des comités directeur et fédératif du 12 juin 2007, concernant le projet de budget 2008 de l'Etat.

Recours au TF – Le point de la situation

Le Tribunal Fédéral pourrait se pencher sur le fond du recours de la FMEF contre la loi d'assainissement des caisses de retraite dans le courant du mois d'octobre si tout va bien. Rappelons que le TF a demandé au Grand Conseil de donner son avis sur le recours. Puis il a sollicité la FMEF, afin qu'elle se prononce sur la position du Grand Conseil. Enfin, le dossier est retourné récemment sur la table du Parlement. Celui-ci évaluera une dernière fois la position de la FMEF. La phase de récolte des informations sera dès lors terminée. Les juges du Tribunal Fédéral, qui siégeront à Lucerne, pourront enfin se pencher sur le fond. Et trancher.

Résolutions du 22.09.2007

L'assemblée des délégués de la FMEF demande à la très grande majorité au Conseil d'Etat:

concernant les mesures d'accompagnement

- de mettre sur pied sans délai les groupes de travail devant étudier les mesures d'accompagnement envisagées et leurs modalités d'application;
- d'y associer comme promis les représentants du partenaire social (FMEF et associations);
- de dissocier la réflexion sur les mesures d'accompagnement des discussions sur le statut des enseignants, faute de quoi elles courent un fort risque d'enlèvement;
- de fixer le terme pour l'entrée en vigueur de ces mesures au premier janvier 2008 pour les magistrats et fonctionnaires et à la rentrée scolaire 2008-2009 pour les enseignants.

concernant l'initiative de TRAVAIL.SUISSE

- de soutenir l'initiative populaire «Six semaines de vacances pour tous»;
- d'organiser la récolte des signatures au niveau des associations;
- de se joindre à l'effort des différentes organisations syndicales soutenant ce projet.

Avec nos meilleures salutations.

Michel Perruchoud
Secrétaire général

Pierre-André D'Andrés
Président